

ABONNEMENTS

En mois... 4 fr.
Trois mois... 11
Par la poste... 15
En N°... 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 623, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE

Une correspondance du Hanovre, adressée le 12 novembre à la Gazette d'Elberfeld, porte que l'on continue à pétitionner pour demander la dissolution de la législature actuelle.

Les députés à la diète de Saxe ont débüté, dans leur nouvelle session, par une proposition tendant à prier le gouvernement de faire des communications à l'assemblée sur les motifs qui ont guidé la diète germanique dans sa résolution prise dans l'affaire de Hanovre.

La Gazette universelle d'Augsbourg publie ce qui suit sous la rubrique de Constantinople, le 1er novembre: Des nouvelles arrivées d'Alexandrie disent que Mehemet-Ali se montre disposé à rendre Candie à condition que les puissances lui garantissent la possession de l'Égypte et de la Syrie, Adana compris.

Cet arrangement définitivement conclu, il rendrait aussi la flotte turque avec la partie de l'équipage qui montrait le désir de retourner en Turquie.

La Gazette d'Augsbourg fait entrevoir la fin du différend sur les mariages mixtes, et la rentrée de l'archevêque de Dunin, si ce n'est à Posen ou dans une autre ville de son diocèse.

ANGLETERRE. — Londres, 17 novembre.

D'après les nouvelles de Bombay, le 7 octobre, la guerre du Caboul était considérée comme terminée, et les troupes étaient à la veille de retourner dans les indes anglaises.

Une force respectable restera toutefois dans le pays, jusqu'à ce que le pouver du shah Shoojah sera suffisamment organisé et consolidé.

L'armée reviendra par Candahar et le passage de Bolan, dans le Scinde supérieur, où elle hivernera probablement, dans l'intention de tirer vengeance de quelques actes d'hostilités, commis lorsqu'elle a traversé le pays en allant à Caboul.

On a reçu de Canton des nouvelles du 16 juillet. Rien n'avait encore été fait pour mettre fin à la mésintelligence entre les Anglais et le gouvernement chinois. Le commerce était toujours suspendu.

Cet état de choses s'est encore aggravé par suite d'un acte d'hostilité non provoqué, commis par quelques navigateurs anglais, et pendant la perpétration duquel un Chinois, a été tué.

Le commissaire impérial avait adressé une lettre à la reine d'Angleterre, mais le surintendant Elliot avait refusé de la transmettre à S. M. à cause de l'arrogance et de la vanterie qui s'y manifestent.

Le commissaire insiste pour que S. M. empêche à tous sujets anglais de préparer l'opium, et requiert la destruction de celui qui l'est déjà. Le peu d'affaires que l'on fait a lieu par l'intermédiaire des négociants américains qui font des achats de thé et de soies.

Le paquebot Garrick vient de nous apporter des nouvelles de New-York jusqu'au 25 inclusivement, c'est-à-dire postérieures de deux jours à celles reçues hier.

Les affaires étaient aussi mauvaises que possible, à peine pouvait-on trouver de l'argent à 5 ou 4 p. c. par mois sur des billets et même sur des post-notes de la banque des États-Unis.

Les dernières nouvelles des États-Unis sont loin d'être satisfaisantes. La Banque de New-York, plutôt que de suspendre ses paiements en espèces jusqu'à la ratification par la législature de cet état (la session ne commencera qu'en décembre), se montre disposée à sacrifier tous les établissements de commerce.

Cette mesure amènera bientôt leur ruine. L'argent valait 4 1/2 à 5 p. c. par mois.

Le relevé de la situation (actif passif) de la banque d'Angleterre a généralement satisfait le public. On trouve en effet une augmentation dans le montant des métaux précieux.

L'augmentation a été de 2,525,000 l. à 2,545,000 l. La circulation de la Banque a été diminuée de 17,612,000 l. à 17,235,000 liv. sterling.

Dans les valeurs détenues par la Banque, une diminution a eu lieu de 24,959,000 l. à 25,875,000 l. Dans le compte des dépôts, le décroissement est de 6,754,000 à 6,152,000. Le reste ou l'excédant des bénéfices de la banque était de 5,118,000 l. dans le dernier relevé; il est aujourd'hui de 5,051,000 l.

Les lettres que nous recevons de Newport, nous apprennent que les rebelles continuent leurs tentatives pour corrombre les soldats. Ce fait confirme l'opinion exprimée par divers

officiers commandant les troupes dans les districts manufacturiers, que l'on peut s'en rapporter aux soldats du soin d'y maintenir l'ordre. De forts détachements sont exposés au danger d'être séduits. Henri Trost, le fils de John Trost, a été mis en liberté, faute de preuves suffisantes contre lui.

(Morning Chronicle.)

FRANCE. — Paris, le 18 NOVEMBRE.

On a publié les dépêches télégraphiques suivantes: Marseille, le 15 novembre.

Le préfet des Bouches-du-Rhône à M. le ministre de l'intérieur.

« Mgr. le duc d'Orléans vient de faire une magnifique entrée ici, par un temps superbe. »

Le général-commandant la 8e division militaire à M. le ministre de la guerre.

« Le prince royal est sorti de quarantaine ce matin, à onze heures et demie; une immense population s'était portée sur son passage; elle l'a accueilli avec les plus vives acclamations. S. A. R. partira le 17, à midi. »

Le mouvement de nos troupes pour l'Afrique a commencé le 14 de ce mois, les deux corvettes de charge le Tarn et l'Agate ont effectué ce transport.

Le Tarn a embarqué le même jour 560 hommes, savoir: officiers 9, 2e léger 599, 22e de ligne 150, soldats isolés 2. Total: 560.

M. Ellauri, qui vient d'arriver au Havre par le navire le Paraguay, n'est pas, comme on l'a annoncé, un ministre plénipotentiaire envoyé par le Paraguay; c'est un agent de Rivera, président de la république de Montevideo; il est chargé d'une mission auprès de notre gouvernement, et, si nous sommes bien informés, il viendrait pour négocier un traité entre les deux pays; on comprend combien il importe de nous maintenir en bonne relation avec la république de Montevideo dans l'état actuel de nos affaires avec le gouvernement argentin.

M. Passy a fait beaucoup de bruit, il y a un mois au sujet du projet de loi sur la conversion qu'il devait présenter à la chambre des députés, puis l'on a paru hésiter à croire que la conversion fut réellement présentée par le ministre du 12 mai, et enfin lorsqu'on a appris que les banques américaines suspendaient leurs paiements en espèces, l'on a décidé parmi les gens de finances que tout plan de conversion devait être abandonné. Cependant il n'en est rien. M. Passy tient à son projet, et il ne tardera pas à faire connaître le plan de remboursement qu'il aura adopté. Il est arrêté qu'on remboursera une année une série de rentiers, et une autre série l'année suivante, en poursuivant ainsi jusqu'à la dernière série.

Décidément le fusil à piston triomphe, 21 régiments vont en être pourvus, 4 des régiments d'infanterie de la capitale seront du nombre.

Plusieurs députés ont déjà manifesté le dessein de provoquer, dès que la session sera ouverte, une enquête parlementaire sur les faits dénoncés par M. Blanqui aîné, au sujet de notre armée d'Afrique.

On lit dans le Moniteur algérien du 10 novembre: « Les nouvelles de la province de Constantine arrivées à Alger par le bateau de Bone, sont très-satisfaisantes. Après le passage du Biban par la division de M. le duc d'Orléans, la 2e division, sous les ordres de M. le lieutenant-général Galbois, s'est portée dans le sud de la plaine de la Mejana: le 30 octobre, elle a occupé la petite ville de Sidi-Moussa; les chefs de toutes les tribus environnantes sont venus auprès du commandant supérieur de la province: 800 sacs de blé, provenant des impôts levés par d'odieuses exactions par le kalifa d'Abd-el-Kader, ont été remis par eux à l'administration et envoyés à Constantine sur des mulets qui avaient servi à approvisionner le corps d'armée.

L'agent d'Abd-el-Kader, Omar, continue à fuir dans le désert, et l'organisation de la Mejana reçoit en ce moment, les garnisons turques qui vont occuper les principaux points de la partie orientale de la province, le développement de l'établissement du Sétif, assurent désormais la tranquillité de cette partie de l'Algérie. M. le général Galbois a dû arriver le 2 ou le 3 novembre.

Tranquille s'approcha du sergent Châteaufort, qui était resté comme pétrifié par cette belle apparition.

« Eh bien! lui dit-il. — C'est vraiment un ange! dit le vieux sergent en s'apercevant alors seulement qu'une larme s'était égarée insolemment sur sa joue en présence de tous ses soldats.

« Comme l'on change en six mois! » répondit Tranquille avec sa malice timide.

Cependant Jeanne et Loudunois s'avancèrent lentement dans le jardin. Les mauvaises herbes croissaient dans les allées, et les carreaux de légumes avaient disparu sous les ronces, les chardons et les tympales qui les couvraient en entier.

Au fond du jardin, la maison dont la porte et les fenêtres étaient exactement fermées semblait abandonnée depuis longtemps. Une mousse verdâtre en rongait déjà le seuil, et des hirondelles dont les gazouillements se faisaient seuls entendre dans cette solitude avaient appliqué leur nid à l'un des volets de la salle basse, preuve certaine que cette salle n'avait pas été ouverte depuis le retour du printemps.

A cet aspect de désolation, le cœur de la jeune fille se serra. Elle s'arrêta pour pleurer.

« Ami, soupira-t-elle, je vous le disais; nous venons trop tard.

Jeanne, répondit Loudunois avec douceur, depuis quelques jours seulement la peste a disparu tout-à-fait de Paris. Nous ne pouvions, sans risquer de compromettre l'existence de votre père et de vos frères, pénétrer plus tôt dans leur retraite. Et tenez, Jeanne, continua-t-il en se baissant et en ramassant un parchemin dont les caractères étaient effacés par la pluie et la rosée, voyez le cas qu'ils faisaient de nos avertissements! Ils les laissaient où ils les trouvaient par crainte de la contagion.

Mademoiselle de Champgaillard fit un signe de doute.

« Qui eût pu ramasser ces lettres, Loudunois? où sont ceux à qui elles étaient destinées? — Jeanne, reprit le capitaine cherchant à donner à la jeune fille une espérance qu'il n'avait peut-être pas lui-même, nous n'avons pas encore visité

bre à Sétif, un corps de réserve était réuni sous les murs du fort d'Orléans; les travaux de réparation de ce fort sont poussés avec une grande activité, et tout fait présumer que la division d'expédition a pu se mettre en mouvement le 7 ou le 8 novembre pour revenir à Constantine par la route des Abd-el-Noûr, qui suit sur presque tout son développement la plaine dont Sétif occupe le point stratégique. »

— On nous écrit de Saint-Louis (Sénégal), sous la date du 30 septembre:

« Deux bâtimens de commerce anglais, expédiés de Ste-Marie de Gambie, se sont présentés au comptoir français de Sedhiou, dans la Cazamance, et ont prétendu y traiter avec les indigènes dans le rayon du fort français. Le commandant du poste leur a intimé l'ordre de se retirer, leur rappelant d'ailleurs que le commerce de la Cazamance restait libre pour toutes les nations dans les limites de leurs établissemens respectifs. Sur leur refus, il les a fait conduire au loin par une goelette de guerre française qui se trouvait à sa disposition. L'un des deux navires ayant échoué pendant ce déplacement, le capitaine en a notifié l'abandon sous la responsabilité de l'autorité française, et a quitté la Cazamance avec son équipage à bord du second navire. Tout le commerce du Sénégal considère cette démarche comme une tentative faite par les Anglais de Gambie pour engager une discussion de gouvernement à gouvernement, quant aux droits de possession des Français sur le comptoir de Sedhiou. »

Voici la forme du bâton actuel des maréchaux de France. Sa longueur est d'un pied. Il est recouvert en velours bleu de roi, parsemé d'étoiles d'or; il porte en légende sur une des caillottes en vermeil qui terminent les extrémités; cette inscription en latin de juste milieu: Terror belli, decus pacis.

Les maréchaux de France ne sont armés que d'une épée et d'une paire de pistolets.

Il s'est formé ces jours-ci, dit un journal, pour l'exploitation future de l'Académie royale de Musique, une société en commandite dans laquelle M. Aguado figure pour 500,000 fr. M. Duponchel s'est adjoint dans la direction M. Edouard Monnais, qui partage désormais le sceptre avec lui.

Avant-hier le théâtre de l'Opéra-Comique a fait l'essai d'une pièce à deux acteurs. Chollet et Mlle. Prévost ont joué les travestissemens que nous avons eu occasion d'annoncer. Le sujet est emprunté à la comédie de Marston et Frontin, sur ce canevas vif et spirituel Grisar a composé une musique fort originale. Elle a obtenu un honorable succès.

Le malheureux Van Amburg, mordu par un de ses lions, a eu la jambe amputée, vendredi 15. Cet événement a produit une pénible sensation, et le public ne verra Carter, son rival, qu'avec répugnance et terreur.

Il y a déjà long-temps que nous avons cherché à faire connaître les secrètes intentions de la cour de Russie en s'alliant au duc de Leuchtenberg, et en repoussant toutes les tentatives faites par la branche aînée des Bourbons pour faire épouser au duc de Bordeaux une des princesses de la maison de Romanoff. Il semble que l'empereur de Russie ait reconnu que les Bourbons de la branche aînée ont fait leur temps, et qu'il leur est impossible désormais de rentrer en France et de s'y affermir; c'est pourquoi il s'est tourné du côté de la famille de Napoléon, sachant combien les souvenirs du grand homme sont chers à la nation française.

Cependant l'empereur Nicolas connaît peu la situation des esprits en France, s'il s'imagina que le nom de Napoléon puisse seul bouleverser le gouvernement établi. Si Napoléon en personne sortait de la tombe et paraissait tout-à-coup au milieu de la nation française, il ferait mettre sans doute beaucoup d'enthousiasme, peut-être parviendrait-il à se rasseoir momentanément sur le trône, mais il n'y resterait pas longtemps, car malgré tout son génie, il ne pourrait pas se plier à nos mœurs constitutionnelles, et la France ne souffrirait plus son despotisme militaire; sa mémoire est chère sans doute à tous les Français, mais seulement parce qu'on en a fait comme le signe représentatif de la gloire française, parce que son nom rappelle toutes les victoires qui ont illustré nos armes.

Mais il y a loin de là à aucun attachement pour les membres déchus de la famille impériale. On ne connaît les frères et les ne-

toute l'habitation; et d'ailleurs pourquoi votre père et vos frères, pensant que vous n'existiez plus, ne l'auraient-ils pas quittée pour se réfugier en province sans prévenir personne? Quelles preuves avez-vous que vos fatales prévisions soient réalisées?

« Des preuves! répéta Jeanne en s'arrêtant et en pressant avec force le bras de Loudunois; des preuves! en voici! »

Et elle désigna deux ou trois croix en bois grossièrement façonnées qui s'élevaient à quelque distance sous un massif de verdure. Le capitaine tressaillit et il voulut entraîner la jeune fille loin de cet endroit fatal, mais elle résista avec énergie, et Loudunois fut forcé de la suivre jusque auprès de ces tombes qui allaient révéler sans doute quelque horrible secret.

Jeanne, toute tremblante, s'agenouilla au pied de la première croix et chercha à déchiffrer une inscription gravée péniblement au couteau sur la traverse à peine équilibrée. Mais ses yeux étaient pleins de larmes, la douleur la suffoquait, et ce fut le capitaine qui murmura à voix basse: GASTON, mort le 20 novembre 1606.

« Gaston! mon frère! » dit Jeanne en levant les yeux au ciel.

Puis, désignant la tombe voisine vers laquelle elle ne pouvait se traîner à cause de sa faiblesse: « Et là? dit-elle.

Loudunois se pencha sur la seconde croix et lut: HENRI, mort le 17 novembre 1606.

« Morts tous les deux! s'écria-t-elle avec une voix déchirante; morts Gaston, Henri... Mon père, fit-elle en désignant la troisième tombe, mon père doit être là! »

Ses jambes se détachèrent sous elle, et elle s'affaissa la tête appuyée contre la croix, comme si elle n'avait plus de force pour supporter un nouveau malheur. Loudunois la soutint, et tout en lui portant secours il lui disait: « Jeanne! une consolation nous reste dans le malheur qui nous accable; c'est que ces jeunes gens ne sont morts que trois mois après ma visite dans cette maison; ils n'ont donc pas succombé à la contagion dont j'aurais pu apporter le germe. Jeanne, je n'ai pas à me reprocher d'être la cause de la mort de vos frères. »

Feuilleton.

LA MAISON MURÉE.

(Suite et fin. — Voir le Politique des 11, 12, 13, 14, 18 et 19 novembre.)

Bientôt la troupe des archers, le chef en tête, arriva à la mesure dans laquelle était la porte secrète. Loudunois donna le premier aux soldats l'exemple de l'attaque contre la solide clôture de chêne, et bientôt elle céda à leurs efforts réunis. On pénétra dans le souterrain, et, à la lueur des flambeaux, on travailla à enfoncer la seconde porte, plus épaisse encore que la première. Enfin, elle céda aussi, et toute la troupe se trouva dans le petit pavillon qui s'élevait au fond du jardin. La troupe curieuse des soldats et des gens de justice allait s'élaner dans le jardin, quand Loudunois arrêta tout le monde par un geste impérieux:

« Personne, s'écria-t-il, ne fera un pas hors de ce pavillon sans mon ordre. Mademoiselle de Champgaillard et moi nous devons nous pénétrer dans cette enceinte; le roi veut qu'on n'obéisse qu'à moi dans cette perquisition. »

Il sortit et revint bientôt avec Jeanne qui n'avait pas quitté sa tière jusqu'à ce moment. Mlle. de Champgaillard était d'une pâleur qui faisait ressortir encore l'éclat de ses yeux noirs; elle portait le costume blanc des noces du couple, où elle s'était retirée depuis la guérison de Loudunois. Elle appuyait une de ses mains délicates sur l'épaule cuirassée du capitaine, et elle était si faible, si chancelante, il y avait tant de douleur dans son maintien, que cette attitude augmentait encore le respect des assistants pour ses souffrances et son désespoir.

En passant devant les archers et les gens de justice, elle s'inclina avec grâce par un mouvement presque imperceptible, et elle s'éloigna silencieusement, toujours soutenue par le capitaine. Bientôt tous les deux disparurent derrière un massif d'arbres qui s'élevait au milieu du jardin.

veux du grand homme que par la nullité dont ils ont fait preuve et qui contrastait si étrangement avec le génie de Napoléon.

Les vieux compagnons du grand homme qui ont cru devoir s'abonner à ce journal ont senti le rouge leur monter au front lorsqu'ils se sont aperçu qu'on voulait entraîner la France à s'allier avec la Russie, en adoptant le prince Louis Napoléon, et cette circonstance seule aurait suffi pour les détourner de ce nouveau prétendant.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, 15 novembre : Les provinces basques et la Navarre jouissent d'une grande tranquillité.

On apprend des frontières de la Catalogne que l'absence du comte d'Espagne, dont la cause véritable continue d'être entourée de mystère, a été tout à fait volontaire. C'est le commencement d'exécution d'un plan conçu par le général carliste, dans l'intérêt de sa cause.

— On écrit de Madrid, le 11 novembre :

En attendant que M. Balboa, nouveau gouverneur, arrive dans la capitale, la pluie continuelle empêche les émeutiers de se grouper, soit à la Puerta del Sol, soit dans d'autres quartiers.

Il n'est pas probable que les contribuables s'obstineront à suivre la marche dangereuse du refus de l'impôt. Le gouvernement a, dit-on, envoyé à l'intendant des finances de Madrid, un ordre conçu dans les termes les plus précis et les plus vigoureux. Il autorise cet intendant à sévir contre les contribuables récalcitrants. Quelques exemples pourraient être d'une grande utilité.

La bourse se maintient, mais il se fait peu d'affaires. Le 5 p. c. a été fait à 51 1/2 à 60 jours de date. Il ne s'est pas fait d'affaires au comptant.

— On écrit de Los Parras, le 2 novembre :

Nous arrivons dans ce bourg qui est en vue de Castellot, place fortifiée par les factieux, lesquels ont laissé en se retirant une garnison de quatre compagnies dans la citadelle. Cabrera ne veut pas se battre, ce qui allongera plus que nous le croyons cette campagne. Ses places fortes sont bien approvisionnées en grains, et comme la saison est très-avancée les blocus qu'il faudrait faire sur une grande échelle sont presque impossibles. En conséquence, après avoir fait à l'ennemi autant de mal que possible nous commencerons à battre les forts qui se trouvent à l'arrière garde des lignes que nous établissons. Nous croyons que le général a fait demander de l'artillerie dans ce but.

— On écrit de la frontière d'Espagne :

« Il est hors de doute que le comte d'Espagne a été assassiné par son escorte; tous les renseignements qu'on reçoit confirment cette nouvelle. Le 7 novembre, un cadavre a été enlevé à Coll de Nargo; il avait été retiré noyé de la Sègre; ses pieds et ses mains étaient liés; son âge, sa corpulence, ses cheveux blancs et fauves indiquent que ce cadavre est celui du comte d'Espagne. »

« On n'ose pas en parler, les factieux ayant menacé d'assassiner ceux qui en ouvriraient la bouche. Le gouverneur de La Seu d'Urgel a envoyé un affidé au Coll de Nargo pour s'assurer de la vérité des faits. »

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 18 novembre :

Dans l'examen en section de la loi autorisant un emprunt de 56 millions, à la charge des colonies d'outre-mer, plusieurs membres se sont plaints que le ministère s'oppose à la publication des documents relatifs, ce qui ôtera nécessairement à la discussion le caractère de publicité qu'exige la loi fondamentale.

— On écrit d'Amsterdam, 14 novembre :

La suspension des paiements en numéraire par la banque de Java continue à être le sujet de toutes les conversations dans notre monde commercial. Cette banque n'a point d'action directe sur notre commerce, mais la nouvelle de la suspension a fait ici une grande sensation. Voici la version la plus accréditée : Le gouvernement étant depuis quelque temps dans une gêne pécuniaire peu ordinaire, avait frappé à toutes les portes, le plus souvent inutilement, et arriva enfin le tour de la banque de Java dont il sollicita le secours, ou plutôt dont il voulait tirer de fortes sommes en numéraire pour pourvoir à ses besoins dans la mère patrie; il avait imaginé de présenter à la banque une masse considérable de ses billets de banque qui ne sont pas en circulation hors de nos possessions orientales. Mais la banque voulant à tout prix empêcher l'exportation du numéraire et prévenir par là

Mais Jeanne ne l'écoutait pas; son évanouissement cessa bien vite devant la poignante inquiétude qui lui déchirait l'âme. Elle se souleva par un mouvement brusque et fiévreux; le capitaine comprit son intention, et s'approchant de la troisième tombe, il se leva une bryone parasite qui avait entrelacé ses branches vertes autour de la croix, et il lut avec hésitation : Marie Merced, morte...

« C'est ma nourrice ! la femme du pauvre Guillaume Merced ! s'écria la jeune fille, sans laisser au capitaine le temps d'achever; oh ! mon Dieu, je vous remercie, mon père existe ! »

— Il existe encore, répéta derrière elle une voix faible comme un écho, mais il va mourir. »

Jeanne et Loudunois se retournèrent rapidement et ils aperçurent un homme immobile dans une attitude mélancolique, derrière un bouquet de buis qui s'élevait à quelque distance des tombes. C'était le vieux Guillaume, mais plus cassé et plus vieilli que jamais par des malheurs récents; dans sa surprise il venait de laisser échapper de ses mains débiles l'arquebuse qu'il portait d'ordinaire pour la défense de l'habitation; arme bien inoffensive sans doute, puisque la mèche n'était pas allumée. Il regardait Loudunois et la jeune fille d'un air effaré, comme s'il était en présence d'une apparition surnaturelle. Jeanne et le capitaine coururent vers lui.

« Les morts sortent-ils du tombeau ? dit le vieillard d'une voix creuse; est-ce bien mademoiselle Jeanne que je revois ? »

— Oui, c'est moi, Guillaume, mon bon Guillaume, répondit la jeune fille en pressant sur ses lèvres les mains ridées du vieux domestique; c'est moi qui reviens après avoir échappé à la contagion, ainsi que mon fiancé ! Guillaume, ne m'as-tu pas dit que mon père existait encore ?

— Dieu a prolongé sa vie jusqu'à ce moment pour qu'il ait la consolation d'embrasser sa fille qu'il croit morte ! Mais les chagrins ont épuisé ses forces, et il est là, à deux pas, mourant et désespéré; il ne comptait pas que la main d'un de ses enfants pût lui fermer les yeux !

— Il est donc vrai ? demanda Loudunois en désignant, par un geste les sépultures, les fils du baron...

— Les tombes ne trompent pas, répliqua le vieillard avec un sourd gé-

l'espèce de crise financière qui pourrait être à Java la conséquence de cette exportation s'est avisée de prendre la singulière mesure de suspendre ses paiements.

L'avis qu'elle a fait publier à Batavia n'a donc pas eu la fâcheuse influence qu'exerce d'ordinaire de semblables événements et l'on dit même que la plupart des négociants à Java également jaloux de conserver le numéraire dans cette île, ont applaudi à la mesure de la banque.

Le gouvernement avait de tout temps exercé dans les colonies un monopole pour la culture des épices et notamment des cloux de girofle et des noix de muscade, et ce monopole, surtout dans les derniers temps, lui a valu de revenus énormes. On apprend aujourd'hui que le gouvernement colonial voulant d'un côté accéder aux prières qui lui ont été faites et d'un autre côté favoriser autant que possible l'extinction des épices en général et de ces deux espèces en particulier, a résolu qu'à l'avenir la culture sera libre.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 19 novembre.

M. Isidore Fallon, a écrit hier à M. le président de la Chambre des représentants, qu'une affection spasmodique dont il avait été attaqué pendant la nuit, l'empêchait d'assister à la séance.

Bruxelles, le 19 novembre. — (5 heures. — Les affaires en obligations Ardoin ont été très animées, et le mouvement de baisse avait attiré un bon nombre de porteurs de ce fonds et de curieux. Après avoir fait 25 5/8, parce que l'on s'attendait à une plus forte réaction de Paris, le cours est venu à 25 1/2 A. coté, on ferme 25 5/8 cours. Primes à un mois 26 1/4 dont 1. Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 55 1/2, 5 p. c. 101 P. 4 p. c. 92 1/4 A., 5 p. c. 70 5/4. Société Générale titres en nom fl. 751 A., Société de Mutualité 1017 50 (101 5/4) et A., Banque de Belgique 705 [70 1/2] A., Société de Commerce 1140 [114] P.

Stagnation la plus complète en huiles. Anvers, deux heures 5/4 — Par voie télégraphique. — Ardoin 25 5/8 cours.

Amsterdam, 18 novembre. — (5 heures.)

Nous avons eu peu de variations, les affaires étaient calmes pour toutes les valeurs. Intégrales 2 1/2 p. c. 51 1/4 5/16 3/8, 5 p. 98, billets de chance 25 1/16 5/4, syndicat 92 1/8 1/4, société de commerce 165 162 1/2 1/4 162, Ardoin 26 1/4 5/16 5/16 1/4, coupons 20 7/8 21 1/16, brésiliens 74 1/2.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance du 19 novembre. — M. Lejeune procède à l'appel nominal à une heure 5/4.

M. Fallon, au fauteuil du président, s'exprime ainsi : « Messieurs, le témoignage de confiance dont la chambre a bien voulu m'honorer, m'a fait éprouver la plus profonde émotion. Je désirerais vivement n'avoir à lui en exprimer que des sentiments de gratitude; mais j'apprécie les obligations que m'impose cette marque de haute distinction; je sens tout le poids du fardeau dont elle me charge, et je ne me dissimule pas combien je suis en dessous de la situation où vous m'avez placé. »

« J'ose toutefois me flatter, messieurs, qu'en m'appelant au fauteuil de la présidence, vous avez plutôt compté sur mon zèle et sur mon dévouement que sur mes capacités, et j'espère que vous vous êtes réservé d'y suppléer par une extrême indulgence. Ce sont ces considérations, et ces considérations seules, qui ont pu me décider à me soumettre aux épreuves de cette position. Aidé de votre bienveillance et des lumières des honorables collègues qui siègent avec moi au bureau, je ferai tous mes efforts pour tâcher de tempérer les regrets que vous n'éprouverez que trop souvent en ne retrouvant plus à la tête de vos travaux l'honorable ministre que je viens remplacer, et qui pendant tant d'années les a dirigés avec tant de distinction. » (Très-bien ! très-bien !)

M. Mast de Vries donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier : il est approuvé.

M. Lejeune. Les pétitions suivantes sont adressées à la chambre :

« Le commerce de la ville d'Ath adresse des observations sur la loi relative au système métrique. »

« Le sieur C. Willems, saunier à Desselghem, propose des modifications à la loi sur le sel. »

« Le major en retraite Auger demande que sa pension soit portée au maximum de la retraite. »

« Le sieur Missoten, notaire à Alken, adresse des observations sur le projet de loi relatif à la circonscription cantonale. »

« Les marchands de farines de Liège demandent l'abrogation de la loi du 5 janvier 1859, en ce qui concerne les produits des moulins à farine étrangers. »

« Dix chevaliers de la légion d'honneur demandent le paiement de l'arrière de leur pension. »

« Des bateliers de la province de Liège demandent une indemnité du chef des pertes essayées par eux en 1850. »

Ces pétitions sont renvoyées à la commission des pétitions. Quelques autres pétitions, relatives à des demandes en naturalisation, sont renvoyées à la commission des naturalisations; d'autres, relatives au projet de loi sur les céréales, sont renvoyées

missément; elles doivent tout, jeunes gentilshommes ou pauvre vieille servante.

— Oh ! mon Dieu ! fit Jeanne en levant les yeux au ciel; mais, Guillaume, de quelle mort mes malheureux frères...

— Il vous le dira lui-même, répondit le domestique en se préparant à les conduire auprès du baron.

Le capitaine le retint par le bras.

« Vous êtes donc seul ici, Guillaume, avec votre maître ? »

— Seul monsieur. Après les funestes événements qui ont changé cette maison en maison de deuil, tous les domestiques se sont enfuis les uns après les autres, par crainte de la fatalité qui pesait sur elle. Je suis resté avec ma pauvre Marie auprès de notre vieux maître, si malheureux ! Marie est morte; il n'avait plus que moi. »

Il passa lentement la main sur ses yeux; Jeanne sanglotait, le capitaine lui-même semblait avoir beaucoup de peine à se rendre maître de son émotion.

« Guillaume, reprit-il d'une voix altérée, il me reste encore une explication à vous demander. Pourquoi le baron s'est-il obstiné à rester enfermé ici quand il n'y avait plus de danger au dehors; quand on lui donnait tant d'avertissements que la contagion avait cessé ? »

— Si vous voulez parler de papiers que je trouvais quelquefois dans le jardin, dit Guillaume, M. le baron m'avait défendu de les ramasser et de faire aucune attention aux bruits de l'extérieur; il est devenu sombre, hypocondre. N'espérant plus rien des hommes, il ne veut plus se rapprocher d'eux, leur vue lui ferait mal, leur bonheur augmenterait son désespoir. Il voulait mourir en silence dans ce coin écarté, en prononçant le nom de ses fils, de sa fille...

— Mon nom ! demanda Jeanne avec chaleur; il a parlé quelquefois de moi, Guillaume ! Il se souvient aussi de sa fille ? il la regrette ? il la désire ? Oh ! courons ! courons ! que je le voie ! que je le presse dans mes bras... mon père ! »

Et elle se dirigeait vers la maison murée. Le vieux domestique l'arrêta d'un signe.

à la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les céréales.

L'ordre du jour appelle la nomination de la commission des naturalisations. Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votans, 63; majorité absolue, 32.

M. Dubus aîné ayant obtenu 55 voix, M. Lejeune 58, M. Mast de Vries 54, M. Mileamps 55, M. de Smet 50 et M. Maertens 49, sont proclamés membres de la commission. M. Van Hoo-brouck de Fiennes a obtenu 29 voix.

La commission devant se composer de sept membres, on procède à un nouveau scrutin pour la nomination du septième membre, et M. Vanhoobrouck de Fiesnes est nommé par 36 suffrages sur 56 votans. M. Liedo a obtenu 15 voix.

Commission de l'industrie. — Voici le résultat du scrutin : Nombre des votans, 59. Majorité absolue, 30 : M. Zoude, 57; M. Pirmez, 46; M. Manilius, 48; M. Smits, 32; M. David, 55; M. de Puydt, 40; M. Eloy de Burdinne, 55; M. Lesoinne, 50 et M. Rodenbach, 55.

Commission des finances. — Nombre de votans, 57. Majorité absolue, 29. M. Coghen, 49; M. Dubus aîné, 48; M. d'Huart, 55; M. Angillis, 54; M. Brabant, 53; M. Duvivier, 55; M. Mast de Vries, 53.

Sept candidats seulement ont obtenus la majorité absolue. Il reste deux membres à nommer, la commission devant compter neuf membres.

La chambre n'étant plus en nombre, il sera procédé demain à un nouveau scrutin.

Demain à midi, les chefs de sections se réuniront dans le cabinet du président, et à midi et quart la chambre aura séance publique.

La séance est levée à quatre heures.

LIÈGE, LE 20 NOVEMBRE.

« Nous avons eu souvent l'occasion de faire ressortir la sage conduite du gouvernement envers la presse orangiste. Malgré les injures et les outrages qu'elle n'a cessé de déverser, depuis neuf ans, sur l'administration publique, sur l'armée, sur le chef de l'état surtout, malgré ses provocations réitérées à la révolte en présence même de l'ennemi qui menaçait la frontière, ses excitations à l'émeute, ses honteux appels à toutes les passions mauvaises, le gouvernement, fort de l'assentiment national et de l'appui qu'il a trouvé dans tous les rangs de la société, a dédaigné de faire poursuivre les journaux orangistes, et s'est contenté de les livrer à l'opinion publique qui, mieux que les tribunaux, a fait justice de leurs déclamations furibondes. Telle est la marche qu'il a constamment suivie avant la conclusion de la paix. »

Alors cependant les circonstances étaient plus graves qu'elles ne le sont aujourd'hui. Notre indépendance n'était pas généralement reconnue. Le roi Guillaume n'avait pas encore abdiqué ses droits sur la Belgique; le parti orangiste comptait, dans ses rangs, plusieurs hommes influents par leur position sociale, qui, à tort ou à raison, croyaient que l'honneur leur imposait l'obligation de rester fidèles au monarque déchu. L'espoir d'une restauration ne s'était pas définitivement évanoui. On comptait toujours sur quelque complication politique propre à amener un changement complet dans les dispositions des puissances à notre égard. La guerre d'Espagne tenait la paix de l'Europe en suspens. L'agitation et l'inquiétude régnaient partout. Nul ne prévoyait la brusque solution de la question belge. Notre avenir était incertain. L'industrie souffrait. Une crise financière était venue augmenter ses embarras, et le malaise était devenu général.

Prompt à s'emparer de ces faits, l'orangisme les exploita avec ardeur. Il ne négligea rien pour rendre la défiance et le découragement plus profonds et pour amener contre le gouvernement et le pays tous les intérêts momentanément froissés. Le pouvoir n'y fit pas attention. Il n'ordonna aucune poursuite, et permit à l'orangisme d'exhaler librement sa colère, convaincu de l'impuissance de ses efforts et de l'inutilité de ses tentatives.

Comment se fait-il donc qu'il se soit si vivement ému aujourd'hui de l'existence d'un complot qui aurait pour but de renverser l'ordre actuellement établi ? La paix est conclue. La Hollande et la Belgique veulent sincèrement l'exécution du traité. Le roi Guillaume, s'il faut en croire les organes habituels du gouvernement qu'il dirige, désire, de son côté, le rétablissement des relations amicales entre les deux peuples. Il a formellement reconnu le roi Léopold et envoyé un ambassadeur à Bruxelles. Les difficultés de la politique extérieure s'aplanissent. La guerre d'Espagne touche à son terme. La situation générale de l'Europe est beaucoup plus rassurante qu'elle ne l'était il y a un an. La nôtre s'améliore également. La crise financière a perdu de son intensité. Un dégrèvement d'impôts est à la veille de s'opérer. La suppression des centimes additionnels, levés, en 1859, sur les contributions directes et indirectes, est arrêtée. Notre crédit public se relève, tandis que celui de la Hollande tend à décliner.

« Il n'est plus là, dit-il, depuis le soir de votre disparition, il a fait fermer toutes les portes de cette maison où était entré un pestiféré, et personne n'y a pénétré depuis. Il est dans ce pavillon que vous voyez là-bas, où il s'impatiente sans doute de mon retard prolongé. D'ailleurs, ajoutait-il en s'adressant à Jeanne, vous ne pouvez paraître ainsi devant lui sans qu'il soit prévenu; votre présence inattendue causerait sa mort au même instant. »

Loudunois se joignit au vieillard pour faire entendre à Jeanne qu'il fallait modérer pour quelques instants sa pieuse impatience et attendre que le baron fut préparé à la consolation que Dieu envoyait à ses derniers instants. Elle y consentit avec peine; puis on s'achemina lentement vers le pavillon.

C'était un de ces petits bâtiments que le baron avait fait élever après coup dans l'intérieur de son jardin pour le logement des gens de services qui devaient partager sa captivité volontaire. L'extérieur en était simple et même pauvre, à cause du mauvais état de sa construction, faite à la hâte, et qui n'avait pas été réparée depuis longtemps. Jeanne soupira à la vue de ce chalet et dernier asile de son père.

En approchant de la porte, le vieux domestique l'avertit à voix basse de ne pas aller plus loin. La jeune fille s'assit, toute frémissante d'émotion, sur le seuil, pendant que Loudunois et Guillaume pénétraient dans la chambre du baron.

Cette chambre était mesquine et mal meublée, comme le faisait présumer l'extérieur de l'édifice. Le moribond était couché dans un grand lit à ciel, dont les épais rideaux de serge augmentaient encore l'obscurité autour de lui. Ses traits étaient décomposés, ses mains amaigries se contractaient dans des spasmes douloureux. Quand on entra, il ne se détournait pas pour regarder les arrivans; mais il dit à Guillaume d'une voix faible et saccadée :

« Eh bien ! Guillaume, vous avez été bien long ! Quelle était la cause de ce bruit effrayant que j'ai entendu dans le jardin ? On eut dit qu'on enfonçait la porte secrète. Mon Dieu ne me laissera-t-on pas mourir en paix ? »

— Monsieur le baron...

La sécurité renaît partout et l'espoir d'un meilleur avenir rend la confiance au commerce et à l'industrie.

Et c'est dans ces circonstances que le gouvernement, s'armant tout-à-coup d'une sévérité inaccoutumée, marche au combat contre un parti déjà vaincu! On nous a dit que de graves motifs l'avaient déterminé à tenter des poursuites. Jusque à présent, nous ne les connaissons pas et nous attendons, pour nous prononcer définitivement sur l'opportunité de ces poursuites, que le gouvernement se soit expliqué. Mais ce que nous savons déjà, c'est que le nouveau procès a pour base un article du *Messenger de Gand* sur la conduite à tenir par le parti orangiste; or cet article ne renfermait que la reproduction des sophismes et des déclamations sur lesquels la presse orangiste vit depuis neuf ans. Il ne valait donc pas la peine qu'on s'en inquiète. Mais on ajoute que des menées séditionnelles, propres à égarer le peuple, ont été découvertes, et qu'une nouvelle émeute devait éclater à Gand. Voilà du moins ce que l'on dit et ce que l'on croit. S'il en était ainsi, nous comprendrions l'utilité des mesures prises par le gouvernement, sans cesser, pour cela, de blâmer les poursuites intentées au *Messenger*, du chef de la publication d'un article auquel les hommes sensés n'attachent pas la moindre importance.

Nous n'aimons pas les procès politiques, et sans nous associer, en aucune façon, aux ridicules déclamations de quelques journaux qui, à la moindre poursuite de ce genre, tremblent pour la liberté de la presse et accusent le gouvernement de vouloir la leur, nous croyons qu'on a mal fait, surtout dans les circonstances actuelles, de s'écarter de la marche précédemment suivie. L'orangisme a provoqué et sollicité bien souvent les honneurs de la persécution et du martyre; mais jusqu'à présent, on s'était toujours sagement refusé à les lui décerner. Il fallait persister dans cette honorable impossibilité qui prouve la force d'un gouvernement, et sa confiance dans le bon sens et les lumières d'une nation.

La commission administrative des hospices de cette ville, dans sa séance du 16 novembre courant, a nommé aux emplois dans l'art de guérir, créés par le nouveau règlement sanitaire du 25 septembre 1858 :

M. Théodore Vaust, Hyacinthe Sauveur, et Renier Malherbe, les deux premiers docteurs en médecine et le second en chirurgie, tous trois depuis long-temps attachés aux établissements des hospices, ont été confirmés dans leurs fonctions.

M. Olivier Brixhe a été nommé médecin en titre et M. Charles André Ruyters, médecin suppléant.

Les fonctions de chirurgien en titre ont été confiées à M. Voltem, et celles de suppléant à M. Jules Ansaux.

Ces nominations qui honorent ceux qui en sont l'objet et qui sont en même temps une garantie pour nos établissements de charité, seront soumises à l'approbation du conseil communal.

Nous avons annoncé dans notre journal, qu'au mois d'octobre dernier, une tentative de viol suivie de vol avait eu lieu sur un chemin public de la commune de Queue-du-Bois : telle était effectivement alors la prévention qui pesait à charge d'un mendiant domicilié dans cette commune; mais par suite de l'instruction de cette affaire, les faits ont tellement perdu de leur gravité, que la chambre du conseil du tribunal de première instance, par ordonnance en date du 19 novembre courant, déclare n'y avoir pas lieu à suivre ultérieurement contre le prévenu, ni du chef d'attentat à la pudeur, ni du chef de vol.

Le prévenu était âgé de soixante-un ans, et la plaignante en avait soixante-deux et quelques mois.

Par ordonnance du même jour, la chambre du conseil a renvoyé devant le tribunal correctionnel, le nommé Olivier Darcis, âgé de 21 ans, journalier, domicilié à Fexhe-Slins, prévenu de coups et blessures graves et le nommé Jean-Joseph Rule, âgé de 55 ans, manoeuvre, domicilié à Sougné, du chef de menaces verbales, faites avec ordre ou condition.

L'administration communale vient d'être informée de l'arrivée très-prochaine à Liège des *Chanteurs Montagnards*, qui se proposent d'y donner un grand concert.

Un homme que la ville de Liège doit être fière de compter parmi ses enfants, M. le lieutenant-général baron Pierre Pirquet de Césénatico, chevalier de l'ordre militaire de Marie-Thérèse (1), de Léopold d'Autriche et de plusieurs autres ordres, au service de S. M. l'empereur d'Autriche, commandant la forteresse de Lignago vient d'arriver dans sa famille qui habite le château de Saive.

Parti en 1800, pour prendre place, comme simple volontaire, dans les rangs autrichiens, où déjà son frère Auguste servait en qualité de lieutenant des grenadiers, M. Pierre Pirquet ne tarda

(1) M. le baron Pirquet de Césénatico fut décoré de l'ordre de Marie-Thérèse comme premier lieutenant.

— Mais il y a un étranger ici, reprit le vieillard en se tournant vers Loudunois qui venait de faire un mouvement et en le regardant avec des yeux égarés; que me veut-il? Que vient-il faire dans cette maison? Qui l'a appelé? qui l'a introduit ici?

Loudunois se rapprocha de quelques pas.

— Monsieur le baron, dit-il, l'état d'isolement et d'abandon apparemment de cette maison, que l'on savait habitée par vous et votre famille; a excité des craintes chez des personnes qui s'intéressent bien vivement à votre sort. La peste vient de cesser, et j'ai reçu mission du roi de m'assurer avec tout le respect et la pitié dus à vos malheurs...

Le baron l'interrompit par un geste brusque.

— Que m'importe le roi! s'écria-t-il; que m'importent les hommes et leur pitié, et leur respect! Qu'importe la peste elle-même, dont la crainte a fait autrefois mon supplice! qu'elle vienne, elle ne trouvera plus qu'un vieillard que le chagrin aura tué avant elle! Qu'ai-je à craindre maintenant de cette contagion, après qu'elle a dévoré Jeanne, ma fille chérie, ma pauvre Jeanne.

Des sanglots convulsifs lui compèrent la parole. Loudunois se rapprocha encore de lui :

— Monsieur le baron, dit-il lentement, n'avez-vous donc jamais pensé que cet horrible fléau put quelquefois relâcher ses victimes?

Le baron tressaillit et chercha à se lever sur son séant :

— Je reconnais cette voix! s'écria-t-il; c'est celle du démon dont la présence chez moi a causé la mort de ma fille!

— Si Jeanne fut morte à cause de moi, s'écria le capitaine avec une noble chaleur, je me fusse tué sur sa tombe!

— Elle existe donc encore! dit le baron dont le visage livide s'illumina tout à coup d'espérance.

— Mon père! mon père! s'écria Jeanne en ouvrant la porte tout à coup et en se précipitant dans les bras du baron.

Le vieillard poussa une exclamation où toutes les joies du ciel et de la terre étaient exprimées à la fois, et il rétrocha sur son cheval. Les assistants frémissaient; ils crurent que cette émotion profonde et inattendue avait brisé dans le mourant les derniers ressorts de la vie. Mlle de Champgaillard se re-

pas à s'élever aux premiers grades par des talents peu ordinaires, une bravoure et un caractère héroïques. Plusieurs actions d'éclat et entr'autres celle du Césénatico, où avec 900 hommes qu'il commandait alors comme major d'avant-poste, il mit en déroute complète la division d'Ambrosio, forte de 10,000 hommes, lui valurent des distinctions honorables et le firent regarder comme un militaire d'un grand mérite.

Après un grand nombre d'années d'absence, le général Pirquet est venu passer quelques semaines près de sa vieille mère, heureuse de revoir, dans la 92^{me} année de son âge, un fils qui a fait son bonheur et sa gloire. (Courr. de la Meuse.)

On lit dans le *Franchimontois*, 19 nombre :

Ce matin, vers 1 1/2 heures, un accident déplorable est arrivé sur la route de Verviers à Dison. Une maison nouvellement construite s'est écroulée pendant que les ouvriers achevaient l'intérieur; le mur de derrière de cette maison, enclavée dans une montagne dans laquelle on avait creusé l'espace suffisant, à cédé au choc produit par l'affaissement du monticule, composé en grande partie de terre et de cailloux, et a entraîné dans sa chute le reste de la construction.

On ne connaît pas le nombre exact des ouvriers qui ont été ensevelis sous les décombres, à cause du lundi, qui est un jour où les retardataires et les absents ne sont connus que dans le courant de la journée. A midi, on en avait retiré sept, dont cinq étaient hors de danger. Suivant ceux-ci, deux de leurs compagnons n'ont pas été retrouvés. Lorsqu'on a appris cet événement à Verviers, un piquet de gendarmerie s'est immédiatement rendu sur les lieux.

Le déblaiement a beaucoup souffert par le manque d'une direction, malgré la présence des autorités de Dison. MM. les docteurs Jacquet, Colette, de Dison et Alex. Bouchez, de Verviers, étaient accourus et donnaient leurs soins aux blessés. Tout le monde rivalisait de zèle; on a remarqué les frères Delaive, enrayer, qui ont fait preuve d'un grand courage et qui se sont exposés pour relirer un ouvrier qui se trouvait dans les caves.

M. le curé de Dison est arrivé au moment où l'on déterrait un de ces malheureux, qui est en très-grand danger.

M. le procureur de roi s'est rendu à midi sur les lieux.

Un accident fâcheux vient d'arriver sur le chemin de fer de Paris à Versailles, une locomotive servant au transport des matériaux pour les réparations du chemin, s'est trouvée, probablement par suite d'un malentendu entre les divers conducteurs des travaux, engagée sur la même voie que des convois de waggons trainés par des chevaux et employés aux mêmes travaux; la puissante machine, arrivant à l'improviste à la rencontre d'un convoi, on ne s'aperçut qu'il suivait tous deux la même voie que lorsqu'il n'était plus temps d'arrêter son essor; le charretier qui conduisait les waggons attelés de 4 chevaux n'eut que le temps de se jeter de côté pour échapper à une mort certaine, et la machine venant frapper les malheureux chevaux, comme un coup de foudre, les a écrasés tous les quatre.

— On dit que Kats a essayé d'ouvrir un *Meeting* à Thielt, et qu'il se propose de se rendre à Roulers demain mardi pour y haranguer les ouvriers. Nous espérons qu'on nous transmettra des renseignements de ces deux localités. Nous pouvons assurer d'avance que les tentatives de M. Kats ne l'auront nulle part couvert d'autant de ridicule que dans les petites villes de notre Flandre. (Nouv. de Bruges.)

Nous annonçons la mise en vente du deuxième et dernier volume de l'ouvrage de M. Briavoine sur l'industrie en Belgique.

Ce second volume est divisé en deux parties, la première est consacrée aux institutions commerciales et à l'appréciation de leur influence sur la prospérité publique. L'auteur s'arrête sur le système de douane, le système de navigation nationale, les conventions diplomatiques en ce qu'elles touchent au commerce et à la navigation, le transit, l'enseignement industriel, la liberté d'industrie et de commerce à l'intérieur, et sur les divers moyens par lesquels un gouvernement peut encourager le travail.

Il s'occupe ensuite des diverses institutions de moralité et de prévoyance : caisses d'épargne, caisses de secours, monts de piété, ateliers de travail; puis de la sécurité des personnes, de la conservation des propriétés industrielles, comme découvertes, brevets d'invention, etc., du système monétaire et des communications publiques, routes, chemins de fer, rivières et canaux.

Cette première partie est terminée par un jugement sur l'esprit d'association et ses développements en Belgique.

La seconde partie est la description détaillée de l'état actuel des diverses branches de l'industrie et du commerce du pays. L'auteur passe en revue les exploitations de houille, de tourbe et de pierre. L'extraction et le travail du fer, de l'acier, du fer blanc, de la tôle, du zinc. La clouterie, la fabrique d'armes, la quincaillerie, la poterie, la construction des machines, l'industrie linéaire, l'industrie cotonnière, la fabrique de drap, les tapis, la bonneterie, la fabrication de la soie, les arts d'ameublement, la verrerie, les produits chimiques, les raffineries de sucre et de sel, etc., etc.; le com-

prochainement déjà de n'avoir pas su comprimer plus longtemps son amour filial. Mais ces craintes ne durèrent qu'un instant; la joie agit comme le galvanisme sur ce corps usé. Le baron reprit bientôt toute sa connaissance et commença à accabler sa fille de caresses et de bénédictions.

— Jeanne! ma fille bien-aimée, disait-il en fixant sur elle un regard terne et vitré; Jeanne, que je te voie encore! Comme tu es belle! Tu n'aurais donc pas succombé à cette effrayante maladie, pendant que je te pleurais! C'est Dieu qui t'envoie, Jeanne, pour adoucir les derniers instants de ton père! Et puis il faut que tu me pardonnes mon indifférence d'autrefois à ton égard; je ne pensais qu'à tes frères. Les ingrats! si tu savais comme ils m'ont puni... Jeanne, continua-t-il avec égarement, ils sont morts tous deux, morts l'un par l'autre, morts à la suite d'un duel terrible... La jeune fille poussa une exclamation déchirante et serra plus fortement son père dans ses bras.

— Oui, c'est affreux! reprit le vieillard dont le délire augmentait à mesure qu'il rappelait ses souvenirs; mais Dieu a voulu me punir! J'étais trop fier de mes fils; j'avais mis en eux tout mon orgueil et toute mon affection et j'avais oublié que j'avais une fille; j'ai mérité ma punition. Oui, un duel... là bas au fond du jardin... On vint me prévenir... trop tard, Henri était étendu mort le premier... Gaston, tout sanglant, trois jours après... — Mon père, s'écria Jeanne, nous prions pour eux.

— Oui, toi sur la terre; moi... là haut. Jeanne, mon heure approche, je le sens... — Loudunois s'agenouilla à côté de la jeune fille devant le lit du mourant.

— Et maintenant, monsieur, lui dit-il d'un ton suppliant, me refuserez-vous encore ce pardon que j'ai déjà sollicité de votre pitié?

Le vieillard le regarda sans amertume.

— Vous êtes un honnête et brave soldat, dit-il, je vous pardonne les chagrins que vous m'avez causés involontairement. J'ai moi-même été bien cruel envers vous; nous sommes arrivés à l'heure des expiations. Loudunois, vous avez rendu jadis un grand service à toute ma famille et à moi-même, vous aimez ma fille et elle vous aime, vous êtes déjà unis l'un à

merce extérieur, la marine marchande, la construction des navires, la pêche maritime.

Cette portion de l'ouvrage est un inventaire de la richesse industrielle et commerciale de la Belgique.

Le livre se termine par un résumé dans lequel M. Briavoine rassemble et met sous les yeux du lecteur l'enseignement qui résulte du passé de la Belgique et les alternatives de bonne et mauvaise fortune, le profit qu'on peut en tirer pour l'avenir, et enfin les leçons que le passé et le présent fournissent à ceux qui sont à la tête de la politique commerciale en Belgique. (Voir aux annonces.)

CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE DE LIÈGE.

Le directeur a l'honneur d'annoncer au public que, par suite des examens sémiotiques, l'administration peut disposer de onze places d'élèves dont la désignation suit :

Basson, 2. — Violon, 2. — Piano, 2. — Haut-bois, 1. — Flûte, 1. — Trompette, 1. — Contrebasse, 2. — Total 11.

Les aspirants aux places d'élèves sont tenus de se faire inscrire au bureau de surveillance du Conservatoire, avant le 24 de ce mois.

Ils doivent se faire accompagner d'une personne de leur famille et produire un certificat de médecin constatant qu'ils ont eu la petite vérole, ou qu'ils ont été inoculés ou vaccinés.

Liège, le 16 novembre 1859.

ETAT CIVIL DE LIÈGE DU 16 NOVEMBRE.

Naissances : 12 garçons, 5 filles.

Décès : 31 garçons, 4 filles, 4 hommes, 5 femmes, savoir :

Laurent Lahaye, âgé de 88 ans, tisserand, rue Terre en Bèche, veuf en 2^e noces d'Anna Marie Hanotte. — André Joseph Ledant, âgé de 55 ans, cordonnier, rue Trou Botton, époux de Marie Corbusy. — Denis Henard, âgé de 25 ans, commis-négociant, rue Hovemont. — Thomas Henrotte, âgé de 25 ans, sans profession, pont Saint-Nicolas. — Marie Anne d'Engleur, âgée de 91 ans, sans profession, rue des Tanneurs, veuve de Henri Massart. — Marie Jossay, âgée de 72 ans, marchande, Chaussée des Prez, ép. de Pierre Joseph Salkin. — Marie Anne Bertrand, âgée de 41 ans, journalière, rue Haut Prez, épouse de Jean Sacrez. — Marie Joseph Roquet, âgée de 41 ans, cuisinière, rue Hocheporte, épouse de Paul Nicolas Corbisier. — Anne Joseph Sauveur, âgée de 24 ans, sans profession, faubourg Sainte-Walburge.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Demain jeudi, 5^e début de Mlle. Masson d'Alti, abonnement courant, M. Veezler Saudor, danseur hongrois, donnera avec sa troupe une représentation composée de divers morceaux de Musique et Danses hongroises.

Première représentation, abonnement courant, de GABRIELLE, vaudeville en 2 actes.

Le spectacle commencera par le BOUFFE et le TAILLEUR, opéra en 1 acte.

THÉÂTRE DU GYMNASÉ.

Vendredi, au bénéfice de M. Paul Canut, première représentation de MICHEL OU AMOUR ET MENUISERIE, vaudeville en 4 actes. — Première de la reprise de LES IMPRESSIONS DE VOYAGE, vaudeville en 2 actes. — Les GANTS JAUNES, vaudeville en un acte.

ANNONCES.

AVIS

AVOCATS ET ETUDIANTS EN DROIT.

A la VENTE de LIVRES qui aura lieu demain JEUDI chez A. DUVIVIER, salle de ventes rue Velbruck, il sera VENDU : LE CORPUS JURIS CIVILIS en latin et français, 15 beaux volumes in-4^o, édition de Metz 1804 bien conservée.

LES OEUVRES de M. le chancelier d'Aguesseau en 12 volumes in-4^o, belle édition de Paris de 1784.

BULLETIN COMPLET DES LOIS, depuis la révolution française jusqu'en 1850 avec table, 90 vol. reliés.

DE L'INDUSTRIE

EN BELGIQUE, CAUSES DE DÉCADENCE ET DE PROSPÉRITÉ, SA SITUATION ACTUELLE,

PAR M. N. BRIAVOINE.

En VENTE chez Eug. DUBOIS, éditeur, chaussée d'Etterbeck, N^o 258, ou rue du Musée, n^o 6, à Bruxelles.

Le 2^e et dernier volume : 6 fr.

Le premier volume a paru en décembre 1858.

L'ouvrage forme deux forts volumes in-8^o. Prix des deux volumes : 12 fr.

On peut faire les demandes par la poste.

L'autre par les liens de la reconnaissance et du malheur; je désire que vous vous unissiez, après ma mort, par les liens sacrés du mariage. Jeanne a besoin d'un appui, et puisque le nom de Champgaillard est destiné à s'éteindre avec moi...

— Il ne périra pas, monsieur! s'écria Loudunois en se levant précipitamment.

— Que voulez-vous dire?

— Le roi connaît nos malheurs et la crainte funeste qui a troublé la tranquillité de vos dernières années. Emu de pitié, il a accordé à Mlle. Jeanne de Champgaillard, ici présente, le droit de transmettre à l'époux qu'elle aura choisi, le nom de Champgaillard avec le titre de comte, à condition...

— A condition... répéta le vieillard haletant.

— A condition, continua Loudunois en tirant un parchemin de sa poche, que vous et vos fils, dont on ne pouvait soupçonner la fin tragique, approuveriez ces lettres patentes et que je serais l'heureux époux de Jeanne.

— Oh! mon Dieu! merci, s'écria le baron en levant les yeux vers le ciel.

Puis il ajouta :

— Une plume! que je signe cet acte qui doit relever la splendeur de ma race! J'ai peur de mourir avant d'avoir signé!

Jeanne lui présenta en pleurant ce qu'il avait demandé; le vieillard écrivit avec peine son nom, car sa main tremblait et ses yeux s'obscurcissaient; puis il se laissa tomber sur son lit en s'écriant dans un dernier effort d'orgueil :

— Je meurs content; le nom de Champgaillard e périra pas!

Jeanne et Loudunois se rapprochèrent pour lui porter secours; il venait d'expirer.

Un an après, Henri IV signa le contrat de mariage de Jeanne avec le brave capitaine Loudunois, qui prit le titre de comte de Champgaillard.

ELIE BERTHELOT.

SOIERIES
Schals et Nouveautés.

M^{DE}. GILLON-NOSSENT,
DE RETOUR DE PARIS,

s'empresse d'annoncer aux dames qu'elle en a rapporté un beau choix d'ARTICLES NOUVEAUX pour la saison d'hiver : Schals Kabyle brodés, damassés et brodés; Schals Indoux de tout prix. — Mérinos, Napolitaine imprimée, rayée et unie; Mouseline laine, Satin laine pour robe et pour manteau, Cravattes en mérinos, brodées et en soie brochée; Cravattes Stamboul, rayées, renaissance et cachemir, etc. Gilets en satin broché, dessins nouveaux, couleurs nouvelles; Fichus, Ceinture, Gants, Bonnets, Bas, Chaussettes en soie, et beaucoup d'autres articles à des prix très-modérés.

Elle a aussi acheté une partie de Poulx de Soie, Gros de Napoléon et Marceline, beaucoup au-dessous du cours; elle en a fixé le prix de manière à ce que l'acheteur jouira d'un grand avantage. Son MAGASIN est aussi réassorti en Flanelle rose, grise, rouge et blanche, de tout prix, Gilets, Caleçons et Bas en laine, Gilets et Caleçons en coton, pour homme et pour femme, et beaucoup d'autres articles; le tout A JUSTE PRIX.

BELLE VENTE.

M^{DE} DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le samedi, trente novembre 1859, à 11 heures, il vendra aux enchères publiques, en son étude, rue Féronstrée

le fonds et la superficie

DU
BEAU BOIS DU VAL ST.-LAMBERT,
Commune de Seraing, à 4 milles de Liège, longeant la Meuse. Ce bois, qui contient trois cent quatre-vingt-dix hectares trentenef ares quarante centiares, sera exposée d'abord en quatre lots, et puis en masse.
S'adresser audit notaire, pour voir le plan et les conditions.

OUVERTURE

COURS DE COMMERCE

ET DE
LANGUE ALLEMANDE
D'APRÈS LES MÉTHODES LES PLUS PROGRESSIVES,
QUI S'OUVRIRA LE 20 NOVEMBRE.

M. WIES, professeur de langue allemande, de comptabilité commerciale et de calligraphie au pensionnat de M. FRENAY, DONNERA LE SOIR chez lui, PIED de Pierreuse, n° 12, ancienne maison Deponthière, à partir du jour ci-dessus indiqué, UN COURS DE COMMERCE, comprenant la tenue des livres, en parties simple et double, la correspondance commerciale, les changes, etc., et un COURS DE LANGUE ALLEMANDE. Il rectifiera au besoin l'écriture défectueuse des élèves.

Chacun des cours se donnera trois fois par semaine, l'heure sera réglée à la convenance du plus grand nombre des élèves. Le cours de commerce est entièrement fondé sur la pratique, M. Wies ayant été pendant nombre d'années à la tête d'importants établissements industriels; quant à la langue allemande, on l'apprendra non seulement d'après les meilleurs principes, mais encore PAR LA CONVERSATION, chose essentielle et trop négligée jusqu'à ce jour.

Le prix pour les deux cours réunis est de DIX FRANCS par mois, et de SIX FRANCS pour un seul cours.

S'adresser de 2 1/2 à 5 1/2 heures de l'après-dîner, au domicile de M. WIES, PIED de Pierreuse, n. 12.

AVIS TRÈS-REMARQUABLE.
QUATRE MILLIONS DE FRANCS A GAGNER

Dans la 97^{me} émission des obligations garanties par la ville libre de Francfort, dont le premier tirage se fait le 11 et 12 décembre.

Cette loterie se soutenant depuis un siècle entier, et renommée dans toute l'Europe pour une des meilleures fondations de ce genre se compose en tout de 26.000 numéros. Elle est divisée en six séries et 26 tirages, qui se font dans l'espace de quatre mois, et dans lesquels il est dévolu audit nombre de billets 15,435 gains en espèces et le reste en obligations gratis pour l'émission suivante, de sorte

QU'ACUN NUMÉRO NE PEUT SORTIR EN BLANC.

D'ailleurs tout numéro sortant dans une des cinq premières séries reçoit outre son gain un billet gratis pour les suivantes, chance, qui procure à l'acquéreur d'une seule obligation l'avantage de gagner six fois et six billets gratis.

Les primes principales se composent de frs. 450.000, 200.000, 100.000, 2 à 50.000, 2 à 40.000, 1 à 50.000, 1 à 24.000 5 à 20.000, 1 à 12.000, 5 à 10.000, 8000, 9 à 4000 et 80 à 2000, et d'une foule d'autres gains plus petits.

PRIX D'UNE OBLIGATION CONCOURANTE AUX 6 SERIES Fr. 200
D'UNE DEMIE ID. 100

Aux personnes qui veulent souscrire pour plusieurs actions ou à celles qui trouvent le débours susdit trop inconvénient, il est dévolu des obligations entières au prix modique de fr. 150 — et des demies à fr. 75 — sous la seule condition, qu'elles veulent renoncer aux gains minimes de fr. 100 — et au-dessous, ce qui néanmoins leur donne tout droit aux billets gratis et les fait pleinement concourir à tous les gains supérieurs, qui font l'attrait essentiel de toute loterie. — Les actions étant presque toutes souscrites en Allemagne même immédiatement après la publication d'une nouvelle émission on est prié de s'adresser au plutôt possible à l'agence générale de

E. SCHIFF ET CIE A FRANCFORT S. M.
qui fait parvenir franc de port à ses clients les bulletins officiels de chaque série.

LES ACTIONS DE LA VENTE

du superbe palais de Mudling près Vienne

AU MONTANT D'UN MILLION 165.000 FLORINS,

dont le tirage se fait en deux classes savoir le 11 janvier et le 2 mars 1860, et dans lesquelles tout simple billet doit gagner, sont de même à obtenir de par la dite maison, qui est chargée de les placer au même prix qu'elles se vendent en Allemagne, c'est-à-dire, les actions simples à fr. 20 — les séries de 6 actions avec une gratis à fr. 20 — les séries de 10 avec trois gratis à fr. 200 — et celles de quinze billets avec cinq gratis à fr. 500.

ÉCRIRE SANS AFFRANCHIR.

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER.
S'adresser Basse-Sauvinière n. 24.

Le Mercredi 4 Décembre 1859, à 2 heures de relevée,
M^{DE} DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères en son étude, rue Féronstrée :

une pièce de terre,

En la commune de ROCOUR, derrière la barrière de Ste.-Walburge, contenant 168 ares 95 centiares (un bonnier 18 verges grandes 13 petites), joignant du levant à Simon Parmentier, du midi à MM. Michel Orban, Wery, Jahon et Jean Renson Beaujean, du couchant au bureau de bienfaisance de Liège, et du nord à M. Parmentier, propriétaire à Liège, et au sieur Parmentier, cordonnier.

Indépendamment de la bonne qualité de cette pièce de terre, sa proximité de la chaussée la rendrait propre à y établir une briqueterie des plus productives.

Cette vente aura lieu définitivement sans réserve d'infirmité ni de surenchère sur la mise à prix de six mille francs.

S'adresser audit notaire.

COMPAGNIES

D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONTRE LES

RISQUES D'INCENDIE,
SUR LA VIE,

LES FONDS DOTAUX ET LES SURVIVANCES.

APPROUVÉES

par arrêté royal des 12 juin 1824 et 2 juin 1850.

Sous la direction de M. le comte A.-J. COGHEN, ex-ministre des finances, et membre de la chambre des représentants. On peut se procurer tous les renseignements au bureau de M. PRIJOT, à la conservation des hypothèques à Liège, ou en son domicile, n° 201, faubourg d'Améreeur, agent particulier des dites compagnies.

AVIS.

MM. LEBRUN et RENAULT, droguistes à Paris, rue Dauphine, 10, ont l'honneur de rappeler au public que le dépôt de leurs Pastilles de baume de tolu est toujours à Liège chez M. Joassart Chantraine, rue du Pont-d'Ile n° 859, 840; et à Bruxelles chez M. St-Léger, parfumeurs, rue des Fripiers, 42. Outre son goût extrêmement agréable, ce bonbon est supérieur à tous les pectoraux pour la guérison des toux, rhumes, catarrhes, enrouemens, etc.

PUBLICATION NOUVELLE

EN VENTE

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LIÈGE,

L'INQUISITEUR,

HISTOIRE LIÉGEOISE DU XVI^e SIÈCLE,

PAR

ALPHONSE POLAIN.

1 vol. in-8°. Prix 1 fr. 50 c.

A VENDRE OU A LOUER,

POUR
ENTRER DE SUITE EN JOUISSANCE,

Maison de Commerce,

Entièrement Neuve, située à Liège, rue de la Régence, n. 6 nouveau.
Et à VENDRE ÉGALEMENT, UNE AUTRE MAISON, sise en la même ville, rue Pierreuse, n. 306 vieux.
S'adresser en l'Etude de M^{DE} DEBEVERVE, notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281-19.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

DE LIÈGE (Ans) : Pour Bruxelles, à 8 h. 20 du m. (1^{re} cl.) midi 45 (2^e cl.) 4 h. 55 de rel. — Anvers, 8 h. 20 du m. et 4 h. 55 du s. (1^{re} cl.) — Gand, 8 h. 20 du m. (1^{re} et 2^{me} dép. Malines), midi 45 (2^e cl.) et 1^{er} départ Malines. — Bruges, Ostende, Courtray, midi 45 m. (2^{me} cl. et 1^{re} depuis Malines).

DE BRUXELLES : Pour Liège, 7 h. du m. (1^{re} cl.) 10 h. 45 id. (2^e cl.) 5 h. 15 de rel. (1^{re} cl.) — Anvers, 7 h. du m. (1^{re} cl.) 8 h. 50 id. (1^{re} cl.) 11 h. 15 id. (1^{re} cl.) 5 h. de rel. (2^e cl.) 6 h. 50 id. (1^{re} cl.) — Gand, 7 h. 45 du m. (1^{re} cl.) 10 h. 45 id. (2^e cl.) 5 h. 50 de rel. (1^{re} cl.) 5 h. 45 id. (1^{re} cl.) — Ostende, 7 h. 45 du m. et 5 h. 50 de rel. (1^{re} cl.) — Louvain, 6 h. 50 de r. (1^{re} cl.) Courtray, 7 h. 45 du m. et 5 h. 50 de r. (1^{re} cl.)

D'ANVERS : Pour Liège, 6 h. 45 du m. (1^{re} cl.) 10 h. 50 id. (2^e cl.) — Bruxelles, 7 h. 50 du m. (1^{re} cl.), 10 h. 50 id. (2^e cl.), 4 h. du s. (1^{re} cl.) et 5 h. 50 id. (1^{re} cl.)

DE GAND : Pour Liège, 9 h. 15 du m. (1^{re} classe et 2^e dép. Mal.), 1 h. 25 de rel. (1^{re} id.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (1^{re} cl.) 9 h. 15 id. (1^{re} cl.) 1 h. 25 de rel. (2^e cl.) 6 h. 10 du soir (1^{re} cl.)

D'OSTENDE : Pour Liège, 7 h. du m. (1^{re} cl. et 2^e dép. Mal.), 11 h. 15 id. (1^{re} id.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (1^{re} cl.), 11 h. 15 id. (2^e cl.) 4 h. de rel. (1^{re} cl.)

DE TIRLEMONT : Pr Liège, 9 h. du m. (1^{re} classe), 4 h. 50 de rel. (2^e cl.), 5 h. 20 id. (1^{re} cl.) — Bruxelles, 9 h. 50 du m. (1^{re} classe), 2 h. 15 et 6 h. 10 de rel. id.

DE COURTRAY : Pr Liège, 7 h. du m. (1^{re} cl. et 2^e dép. Mal.) — Bruxelles, et Anvers, 7 h. du m. (1^{re} cl.) et 4 h. 15 du s. (1^{re} id.)

DE ST.-TROND : Pr Liège, Bruxelles, Anvers, 8 h. 45 du m. (1^{re} cl.) et 44 du s. (1^{re} id.) — Gand, 8 h. 45 du m. (1^{re} cl. et 2^e depuis Malines).

BOURSES.

PARIS, LE 18 NOVEMBRE.

5 p. c.	81 00	Mutualité	—
4 p. c.	101 40	Act. Réunies	—
5 p. c.	111 05	B. c. d'Anvers	—
Act. de la Banque	2950	Dette active	27 78
Ob. de la v. de Par.	1275	Passive	7
Erap. belge	102 1/4	Emp. romain	101 5/8
Soc. générale	—	Naples	102 85
B. de Belg.	755	Empr. port. 5 p. c.	22 1/8

LONDRES, LE 17 NOVEMBRE.

5 ^{me} consolidés	90 7/8	Différées	12 1/4
Berz. 1852	101 1/2	Passives	7 1/4
Hot. Dette active	52	Russie	—
Pontre. 5 p. c.	35	Brest.	75 1/2
Id. 5 p. c.	25	MEXICAINS 5 p. c.	—
Esp. Emp. 1854	27 1/2		

AMSTERDAM, LE 18 NOVEMBRE.

Dette active	51 5/16	Espagne. Ardoin	26 5/16
5 p. c.	98 1/8	D. diff. 1850	—
Billet de chang.	25 5/4	» » 1855	8 1/8
Synd. d'am.	92 1/4	» » Passive	—
» 5 1/2 %	76 5/4	Portugal. E. 5 ^{me}	—
Soc. de Commerce	162	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. II. et Comp.	105 1/8
de Rotterdam	—	» » — 1829	103 1/8
Prusse L. 1852	135 1/2	C. c. Hope	97 5/8
Autriche. Métall.	105 1/4	» » Ins. gr. liv.	—
Bresil. Emp.	74 5/8	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 19 NOVEMBRE.

Anvers. Dette act.	105 1/4	Prusse. En. à Berl.	125
» Dette diff.	50 1/2	Naples. Cert. Fal.	95 5/4
Emp. de 48 milli.	101	B. R. Levée 1852	101 1/8
» de 50 milli.	92 1/4	Cert. à A. 1854	100 1/8
Hollands. Det. act.	—		
» Rente rem.	—		
Autriche. Métalliq.	107 5/4		
Lots de fl. 250	456		
» fl. 250	358		
» fl. 500	865		
Polog. Lots fl. 500	122 1/2		
» fl. 500	135 5/4		
Bresil. E. L. 1854	—		
Espagne. Ardoin	25 1/2 5/8		
Dette passive 1854	—		
» différée	8		
Danemar. E. Not.	96		
Dito à L.	75 5/4		

CHANGES

Amst. C. jours	pair.	A
Id. 2 mois	pair.	A
Rotterd. C. jours	pair.	A
Id. 2 mois	pair.	A
Paris. C. jours	1/8 av.	A
Id. 2 mois	5/8 0/0 p.	A
Londres. C. jours	40 1/2	A
Id. 2 mois	59/8	A
Francfort. C. jours	50 5/16	A
Id. 5 mois	55 5/4	A
Bruxelles et Gand	1/4 0/0	A

BULLETIN DE BOURSE DU 19.

La rente espagnole a été traitée en bourse de 25 1/2 à 11/16 pour rester 5/8 cours; les affaires ont été assez animées. Les primes à un mois ont été négociées de 25 7/8 à 26 dont 1 p. c. On offrait 26 1/4 dont 1/4 à la fin de ce mois.

BRUXELLES, LE 19 NOVEMBRE.

Dette active 1/2	55 1/2	Brasseries	—
Emp. Rotschild	101	Tapis	—
Fin courant	—	Fer d'Ougrée	—
Emp. de 50 milli.	92 1/4	Mutualité	101 5/4 et A
Id. de 57 mil.	70 5/4	S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (4)	—	Monceaux	—
Act. de la Soc. G.	75 1/2	Act. Réunies	—
Emp. de Paris	—	Bornage	—
S. de Comm. de c. B. de Belgique	114	Hououx	—
C. de S. et Oise	70 1/2	Papeterie	—
Hauts-Fourneaux	—	Lits de Fer	—
Banque Foncière	—	H. F. Luxembourg	—
Idem	—	Havre	—
Fleury	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu	—	Ch. de B. M. et B.	—
Scllessin	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale	—	Holl. Dette active	—
Levant du Fleury	—	Lörsrenten inscrit	—
Ougrée	—	Autriche. Métalliq.	—
Sars-Longcham.	—	Naples. C. Falcon	—
Chem. de Fer	—	Espagne. Ardoin	25 5/8
Vennes	—	Fin courant	—
St-Léonard	—	Prime à 1 mois	26 1/4 d. 1 p.
Chatelineau	75	Différée de 1851	—
Verrières	—	Idem de 1854	—
Betteraves	—	Passives	—
Verrier. de Charl.	—	Bresil. E. de Koll.	—
L'Espérance	—	Rome. E. de 1854	—

VIENNE, LE 11 NOVEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 107 7/8. — Actions de la Banque 1056.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 19 NOVEMBRE.

Le 5 mats suédois Minerva, v. de New-York, ch. de coton.
Le smak belge Frederik, v. de Villa-Nova, ch. de fruits.
Le pleyt belge Barbara Catharina, v. de Liverpool, ch. de sel.
Le brick anglais Elize Bell, v. de Rio-Janeiro, ch. de café.
La goelette anglaise Eglantine, v. de Londres, ch. de div. march.
Le pleyt belge Espérance, v. de Londres, ch. de div. march.

Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pot-d'Or, n. 632 à Liège.